

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À tous les contribuables de la
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2023 se dérouleront à 18 h 30 aux dates suivantes :

17 janvier	18 avril	4 juillet	7 novembre
7 février	2 mai	29 août	21 novembre
21 février	16 mai	19 septembre	5 décembre
21 mars	6 juin	3 octobre	19 décembre
4 avril	20 juin	17 octobre	

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures ou tout autre lieu fixé par résolution du conseil.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 21 décembre 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca